

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 07 avril 2026

Membres en exercice :	Date de la convocation: 31/03/2026
15	<i>Le sept avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire</i>
Présents : 15	
Votants : 15	Présents : Floriane GACHON, Alain RAYNALDY, Céline HÉLIAS, Patrice BRINGER, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Benoît COURANT, Sébastien RAYNAL, Sébastien JACQUES, Christelle SUDRE, Céline FOURNIER, Amélie DA CRUZ, Nadège PANOUILLOT, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés :
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Patrice BRINGER

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 - DE_2026_010

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026,


Le conseil municipal,

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du vendredi 20 mars 2026,

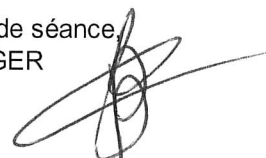
APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Floriane GACHON

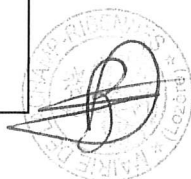


Le secrétaire de séance,
Patrice BRINGER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 / 04 / 20 26
et publié ou notifié
le 14 / 04 / 20 26



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
048-200083335-DE_2026_010-DE
A G E D I